



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



48^e CONSEIL DIRECTEUR

60^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, du 29 septembre au 3 octobre 2008

CD48.R5 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CD48.R5

STRATÉGIE RÉGIONALE POUR AMÉLIORER LA SANTÉ DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES

LE 48^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant vu le rapport de la Directrice, *Stratégie régionale pour améliorer la santé des adolescents et des jeunes* (document CD48/8), basé sur le Plan stratégique 2008-2012 du BSP;

Notant la résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la Stratégie pour la santé et le développement de l'enfant et de l'adolescent (WHA56.21, 2003), préconisant aux gouvernements de renforcer et d'étendre les efforts pour lutter pour la couverture intégrale des services et pour promouvoir l'accès à un ensemble intégral d'information en santé pour les adolescents; et la résolution CD40.R16 du Conseil directeur de l'OPS sur la santé des adolescents, par laquelle les gouvernements ont formellement reconnu les besoins différenciés de la population jeune et approuvé un cadre et un plan d'action;

Rappelant le droit des adolescents et des jeunes de jouir du meilleur état de santé qu'ils soient capables d'atteindre, tel que stipulé dans la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant et d'autres instruments de droits humains internationaux et régionaux;

Comprenant que le passage réussi à travers l'adolescence et l'enfance est essentiel pour des sociétés saines, engagées et bien développées sur le plan économique;

Reconnaissant que la santé des adolescents et des jeunes est un aspect clé du développement économique et social aux Amériques; que leurs comportements et problèmes de santé constituent une part importante du fardeau global des maladies; que le coût apparenté au traitement des maladies chroniques est élevé; et que des mesures efficaces de prévention et d'intervention précoce sont disponibles;

Considérant que les résultats pour la santé des adolescents et des jeunes seront plus effectifs si la promotion de la santé, les soins de santé primaires, la protection sociale et les déterminants sociaux sont pris en considération dans l'approche des thèmes prioritaires de la santé pour ces populations;

Reconnaissant que l'OPS a coopéré avec les pays de la Région en établissant des bases conceptuelles et techniques et l'infrastructure pour le développement de programmes et de politiques de santé nationaux pour les adolescents et les jeunes; et

Préoccupé par le fait que les besoins spécifiques des adolescents et des jeunes n'ont pas été pris en main adéquatement et que la réalisation des buts internationaux nécessitera des efforts supplémentaires en matière de santé des adolescents et des jeunes,

DÉCIDE :

1. D'approuver la Stratégie régionale pour améliorer la santé des adolescents et des jeunes pour répondre efficacement et utilement aux besoins actuels et émergents de la santé des adolescents et des jeunes avec une considération spécifique des inégalités prévalentes dans l'état de santé, et pour renforcer la réponse du système de santé afin de développer et de mettre en œuvre des politiques, des plans, des programmes, des lois et des services pour les adolescents et les jeunes.
2. D'exhorter les États Membres à :
 - a) promouvoir le recueil et l'utilisation de données sur la santé des adolescents et des jeunes ventilées par âge, sexe et ethnicité et l'usage d'une analyse axée sur le genre, les nouvelles technologies (e.g., systèmes d'information géographique) et modèles de projection pour renforcer la planification, l'application et le suivi de plans, politiques, programmes, lois et interventions au plan national qui se rapportent à la santé des adolescents et des jeunes;
 - b) renforcer et étendre les efforts pour respecter les engagements internationaux en matière de santé des adolescents et des jeunes;
 - c) promouvoir et établir des environnements habilitants qui favorisent la santé et le développement des adolescents et des jeunes;

- d) intensifier la couverture et l'accès à des services sanitaires de qualité — y compris la promotion, la prévention, le traitement efficace et les soins constants — pour accroître leur demande et utilisation par les adolescents et les jeunes;
 - e) appuyer le renforcement de la capacité pour que les décideurs, les gérants de programmes et les dispensateurs de soins développent des politiques et des programmes destinés à promouvoir le développement communautaire et à assurer des services de santé efficaces et de qualité répondant aux besoins de santé des adolescents et des jeunes et à leurs déterminants de la santé apparentés;
 - f) engager les adolescents et les jeunes, leurs familles, communautés, écoles et autres institutions et organisations appropriées dans des programmes de promotion et de prévention culturellement sensibles et tenant compte de l'âge, au titre de l'approche globale destinée à améliorer la santé et le bien-être des adolescents et des jeunes;
 - g) améliorer la coordination au sein du secteur de la santé et avec les partenaires dans d'autres secteurs pour assurer que les actions et les initiatives dans la santé et le développement des adolescents et des jeunes sont mises en œuvre, en minimisant la duplication des efforts et en maximisant l'impact des ressources limitées;
 - h) établir des partenariats avec les médias pour promouvoir des images positives des adolescents et des jeunes qui encouragent des comportements appropriés, des normes sociales et l'engagement aux questions de la santé.
3. De demander à la Directrice de :
- a) maintenir l'engagement de l'Organisation et son soutien pour réaliser et maintenir des niveaux élevés de couverture d'interventions fondées sur des données probantes à travers l'intégration d'actions par les domaines programmatiques de l'OPS;
 - b) appuyer l'établissement et la coordination d'alliances stratégiques pour améliorer la santé et le développement des adolescents et des jeunes;
 - c) encourager la coopération technique entre pays, sous-régions, organisations internationales, organismes gouvernementaux, organisations privées, universités, médias, société civile, organisations de jeunes, organisations religieuses et communautés, dans des activités qui favorisent la santé des adolescents et des jeunes;

- d) établir un groupe consultatif technique à échéance précise pour orientation sur des thèmes relevant de la santé et du développement des adolescents et des jeunes;
- e) développer un plan d'action (2010-2018) fondé sur la Stratégie régionale pour améliorer la santé des adolescents et des jeunes;
- f) encourager le développement d'initiatives de recherche collaborative qui peuvent fournir les données probantes nécessaires pour établir et mettre en œuvre des programmes et des interventions pour les adolescents et les jeunes qui sont efficaces et appropriés à leur développement et à leur âge.

(Sixième réunion, le 1^{er} octobre 2008)